

	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		2 pages
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER/2011		
		Création	MàJ	Vérification
		20/04/2011		20/04/2011
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Gisèle REMAGGI Poste 34650	Approbation 20/04/2011	Diffusion 20/04/2011	Application Jusqu'au 15/05/2011

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière (version consolidée au 1^{er} janvier 2009),

Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des secrétaires médicaux,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Un concours externe sur épreuves est ouvert en vue de pourvoir 10 postes de secrétaires médicaux vacants au CHU de NICE.

ARTICLE 2 : Peuvent être candidats :

- les titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent dont la liste est fixée par arrêté du Ministre chargé de la Santé
- les titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et grades d'emplois de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Les épreuves consisteront en :

Epreuves écrites et anonymes d'admissibilité :

- Rédaction d'une note de synthèse portant sur un sujet en relation avec l'exercice de la profession (durée : 3 heures ; coefficient 3).
- Etude de documents en relation avec l'exercice de la profession, comportant la définition de termes médicaux d'usage courant placés dans un contexte professionnel (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Epreuves d'admission :

- Entretien avec le jury permettant, à partir d'une mise en situation, de présenter le fonctionnement de secrétariats médicaux et de déceler les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses capacités à gérer efficacement des situations relationnelles et à prendre en charge la gestion administrative des dossiers médicaux (préparation : 10 minutes ; durée maximum : 15 minutes ; coefficient 2).

Epreuve facultative :

Epreuve de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des quatre langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien (durée maximum : 15 minutes ; coefficient 1).

ARTICLE 4 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION peut être obtenu en téléphonant au service de la formation - **secteur concours : postes 34654.**

Il devra être retourné au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX 1**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être envoyées par courrier postal,

**au plus tard le 15 MAI 2011
(date de clôture des inscriptions).**

P. Le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Catherine GEINDRE

